

LE PARADOXE DE LA RSE OU COMMENT (NE PAS) EN SORTIR

par Matthieu de Nanteuil

Document de la Chaire Hoover d'Éthique économique et sociale (DOCH)

Département de Sciences politiques et sociales
& IAG – Louvain School of Management
Centre Entreprise-Environnement
& Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Amérique Latine
Membre associé à la Chaire Hoover d'Ethique économique et sociale
Université catholique de Louvain
Place des Doyens, 1
B – 1348 Louvain-la-Neuve
E-mail matthieu.denanteuil@uclouvain.be

Abstract

Après avoir souligné le paradoxe inhérent au concept de RSE (promouvoir une responsabilité « désintéressée » au sein d'un espace d'interaction soumis à une norme globale d'utilité), cet article propose de revisiter la notion d' « éthique de responsabilité », définie par Max Weber. Malgré ses limites, cette notion permet de renouveler la réflexion sur la RSE en soulevant la question du sens que les décideurs confèrent à leurs choix stratégiques, face au risque d'une déconnection radicale de l'entreprise vis-à-vis de son environnement social ou écologique. Toutefois, pour ne pas que cette herméneutique du sens débouche sur un simple agrégat de significations, cette intégration suppose des capacités spécifiques permettant d'arbitrer le débat sur la pluralité des significations de l'action stratégique. Ce sont ces capacités dont cet article se propose de rendre compte, en s'inspirant de la méthode wébérienne des « idéaux-types ». En formulant l'horizon d'un « civisme ordinaire », il conclut en interrogeant les cadres institutionnels permettant de soutenir une telle perspective.

L'émergence de la « responsabilité sociale de l'entreprise » (RSE)¹ traduit la fin d'un cycle : celui au cours duquel la dimension « éthique » des échanges économiques semblait directement prise en charge par les principaux acteurs de la croissance : entrepreneurs (contribution à la création de richesses), pouvoirs publics (droits à la protection sociale, traduits en équivalents monétaires) ou partenaires sociaux (redistribution des gains de productivité). Si le terme d'« éthique » est employé ici, ce n'est pas pour faire croire que ces comportements présentaient spontanément les attraits de la vertu ou de la bienveillance, mais pour souligner à quel point ils avaient pour toile de fond *un idéal de société juste*. Cet idéal était fondé sur l'accès égalitaire à une société d'abondance et le partage collectif des risques – physiques ou financiers – par une politique de redistribution des « surplus » de la croissance, d'inspiration utilitariste (Habermas, 1990). Or, cet idéal est largement mis à mal depuis une vingtaine d'années : même si la créativité des agents économiques demeure un acquis indéniable, l'évolution économique laisse apparaître des préoccupations fondamentales qui ne trouvent plus leur place dans l'ancien équilibre des rôles et des régulations (de Woot, 2005). Limites physiques et biologiques à la croissance, inégale répartition de certains biens fondamentaux à l'échelle de la planète, pratiques de discrimination en matière de gestion des personnes, nouveaux risques vécus par les travailleurs... Autant d'évolutions que ni les systèmes de protection sociale ni les mécanismes de négociation collective, qui ont le plus souvent été construits à une période de croissance au sein des pays dits « développés », ne semblent en mesure de relever.²

¹ L'acronyme de RSE est très fréquemment utilisé, dans la pratique des entreprises comme dans les travaux de recherche. C'est pourquoi nous l'emploierons ici de manière extensive. Sa traduction anglosaxonne est Corporate Social Responsibility (CSR).

² Cette mise en relation entre RSE et « éthique » suppose de préciser ce que ce dernier terme recouvre, notamment dans son rapport à celui de « morale ». Relevons que la relation entre ces deux termes n'est pas entièrement stabilisée, y compris dans la philosophie politique et morale contemporaine (Ricoeur, 1990 ; Valadier, 2002). Historiquement, on peut dire que la morale renvoie à un principe *déontologique*, dont les lignes force ont été définies par Kant et réactualisées par Habermas, et qui suppose une obligation générale ou généralisable. Cette obligation est à son tour pensée comme une condition de la valeur attribuée à chacun des membres d'une communauté d'action. L'éthique renvoie de son côté à un principe *axiologique*, dont le fil rouge passe cette fois passe davantage chez Hegel et Weber, et qui énonce une orientation particulière de l'action. Cette orientation est toujours liée à un contexte singulier, elle s'inscrit dans une situation de pluralisme et se réfère à une décision, au risque cependant de mêler motifs culturels et motifs moraux. Cette distinction reste valide aujourd'hui. Thomas Périlleux (2007) définit ainsi l'éthique comme une discipline d'action, « une pragmatique contextuelle », chargée de répondre à la question « que dois-je faire ? ». L'éthique recouvre alors selon lui trois orientations : la référence à des principes généraux (Rawls), la réhabilitation des significations de base de la vie en société (Taylor), l'expression d'un idéal de vie bonne, fondé sur un désir d'authenticité (Ricoeur). Elle utilise ainsi la

Dans ce contexte, les entreprises sont conduites à développer des « codes » ou « chartes » en matière d'éthique (Mercier, 1999 ; Cardot, 2006). Capables d'exigences nouvelles, ces initiatives témoignent d'une prise de conscience collective de la situation de « quasi-vidé éthique » qui accompagne l'internationalisation des échanges, mais aussi la crise du mode de régulation bureaucratique porté par les Etats-Nations. Elles reposent sur la formulation de principes généraux, qui allient le rappel de normes juridiques internationales à l'adoption de comportements spécifiques dans certains domaines (transparence comptable, labels qualité, changements négociés, etc.). Inspiré par la Commission européenne, le mouvement de la responsabilité sociale de l'entreprise tente, depuis une dizaine d'années, d'approfondir cette direction en posant explicitement *la question du rôle et des responsabilités de l'entreprise privée, soumise aux règles de l'accumulation capitaliste, vis-à-vis de la société dont elle utilise les ressources*. Les différentes définitions existantes mettent alors l'accent sur le caractère *volontaire* et *non-légaliste* de la RSE : l'engagement dans des pratiques de responsabilité sociale est censé reposer sur la libre initiative des firmes en la matière et dépasser le registre de l'obligation légale, indépendamment d'un éventuel jugement de valeur sur les fondements de cette légalité (Commission européenne, 2001, 2002). Elle va alors de pair avec la notion de « parties prenantes ».³

morale à des fins pragmatiques, en vue d'assumer et de résoudre un conflit de valeurs en situation. Parallèlement, Paul Valadier considère que le questionnement moral demeure la clé de l'universalité, c'est-à-dire de la validité normative des engagements, formant à ce titre un contrepoint solide au relativisme ambiant en examinant la question « selon quels principes dois-je agir ? » (1997, 2002). Cette fois, l'éthique qui oriente subjectivement les actions est inscrite dans une réflexion morale plus large, plus objective. Aujourd'hui pourtant, cette distinction cède le pas à de nombreux motifs de rapprochement, pour lesquels on peut mentionner deux facteurs principaux : les évolutions de la philosophie morale elle-même, qui considère le pluralisme moral comme un « fait irréductible » (Rawls) ; l'approfondissement des dimensions normatives de l'action par les sciences humaines, qui suppose à son tour une réflexion sur les sources de cette normativité (Habermas). A cela s'ajoute le fait que lorsqu'ils sont utilisés comme prédicats pour qualifier des substantifs (« jugement », « orientation », « décision », « norme », etc.) les termes d'« éthique » ou de « morale » sont fréquemment utilisés de manière interchangeable. Notre réflexion s'inscrit dans la perspective de ce rapprochement. Elle vise à examiner les conditions dans lesquelles le terme de « responsabilité » peut être pris au sérieux dans l'expression « responsabilité sociale de l'entreprise », en situant le débat sur le plan d'une sociologie du jugement moral.

³ Dirigeants, salariés, mais aussi clients, fournisseurs, actionnaires, acteurs publics territoriaux, etc. Selon le *Livre vert* de la Commission européenne (2001), la RSE désigne « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Notons que pour la Commission européenne, les « parties prenantes » sont des acteurs qui n'appartiennent pas à l'entreprise, mais qui nouent un lien quelconque avec elle.

Il existe cependant peu de travaux concernant la manière dont ces pratiques, quand elles existent, sont effectivement intégrées dans une véritable réflexion stratégique. Plus largement, l'arrière-fond théorique de la RSE est généralement limité à l'étude des « bonnes pratiques » ou au repérage de quelques outils de mesure, indépendamment du type de stratégie qui sous-tend les choix.⁴ Or une telle impasse esquivé une question centrale, qui conditionne pourtant la faisabilité même de la RSE à l'échelle des entreprises : dans quelle mesure une organisation sanctionnée par une contrainte d'utilité peut-elle avoir intérêt à ne pas se soucier d'abord d'elle-même ? Une question comme celle-ci n'est pas seulement un exercice rhétorique : selon les réponses qui y sont apportées, les façons d'intégrer les pratiques de RSE dans les choix stratégiques peuvent varier considérablement. Plus encore, l'absence de réponse pertinente à cette question entraînerait quasi-inéluctablement une dilution de la notion de RSE, tant feraient défaut et ce qui est sous-tendu par la notion de « responsabilité » et les conditions pragmatiques permettant à cette responsabilité de se traduire en décisions concrètes.

Dans ce contexte, notre communication poursuit un triple objectif. Dans un premier temps (section 1), elle propose de *reconnaître le paradoxe inhérent à la notion de RSE*, en soulevant le problème des valeurs dans les organisations sanctionnées par des critères d'utilité. Dans un deuxième temps (section 2), elle propose de revisiter de façon critique la notion d'« éthique de responsabilité », définie par Max Weber. Apparemment, cette notion conduit à devoir renoncer au projet kantien d'une autonomie radicale du sujet moral, issue du dualisme entre sphère morale et sphère instrumentale. Pour Weber, la responsabilité ne s'exerce qu'à l'intérieur de l'espace de la rationalisation et du désenchantement. Mais cette approche permet précisément de renouveler la réflexion sur la RSE, en soulevant la question du *sens* que les décideurs confèrent à leurs choix stratégiques, dans un contexte où le risque d'une déconnection radicale de l'entreprise vis-à-vis de son environnement social ou écologique se fait de

⁴ Le terme de stratégie doit à son tour être défini. Nous l'entendons ici dans une double sens : une activité dominée – mais de façon non exclusive – par des critères de calcul, à laquelle est censée s'appliquer la réflexion éthique (c'est le cas, par exemple, lorsque nous évoquerons la « dimension éthique des choix ou des décisions stratégiques ») ; une activité régie par un principe de rationalité – mais non de rationalisme – qui permet d'envisager des modalités d'intervention et de structuration des préoccupations éthiques dans le champ de l'entreprise (c'est le cas lorsque, à l'inverse, nous parlerons davantage de « stratégies », de « configurations » voire d'« options » en matière de RSE).

plus en plus présent. Pour ne pas que cette herméneutique du sens débouche sur un simple agrégat de significations, cette intégration suppose pourtant des *capacités spécifiques* permettant d'arbitrer le débat sur la pluralité des significations de l'action stratégique. Ce sont ces capacités que, dans un troisième temps (section 3) cet article se propose d'examiner, en s'inspirant de la méthode wébérienne des « idéaux-types ».

LE « PARADOXE ORIGINEL » DE LA RSE

Pour démarrer, ce texte voudrait s'arrêter un moment sur ce que, à la suite de Philippe Van Parijs (1993, pp. 95-101), on pourrait appeler le « paradoxe originel » de l'éthique des affaires.⁵ Quelle est la nature de celui-ci ? Condamne-t-il toute perspective en matière de RSE ? Avons-nous les moyens de le surmonter, partiellement ou totalement ? C'est ce dont nous voudrions brièvement rendre compte.

De l'utilitarisme immédiat...

Sur ce terrain, on connaît la célèbre analyse de Milton Friedman (1970) : « La responsabilité sociale de l'entreprise est de faire du profit ». L'intérêt des agents économiques pour des actions « désintéressées » serait sans fondement, pour au moins deux raisons : Friedman y voit d'abord le spectre de la « bonne conscience », signe d'un « socialisme pur et dur », sans effet sur les situations réelles ; il rappelle surtout qu'une telle approche est contraire au principe de rationalité qui sous-tend l'ensemble du système économique. Dans une économie de marché, les ajustements sont censés reposer exclusivement sur le calcul égoïste et l'agrégation des préférences d'utilité. De plus, l'allocation des ressources par le jeu spontané des échanges économiques est de nature à favoriser la situation matérielle *du plus grand nombre*, quoique dans des proportions relatives en fonction des capitaux (cognitifs et financiers principalement) dont disposent les agents lors de leur entrée sur le marché. On retrouve ici les principales dimensions de l'utilitarisme des origines (Arnsperger, Van Parijs, 2000). En perturbant ce processus, la logique « philanthropique » qui prétendrait suspendre la

⁵ P. Van Parijs évoque le « trilemme de l'éthique des affaires ». Nous reviendrons sur son argumentation plus bas.

logique de l'intérêt au profit d'un altruisme « désintéressé » conduirait à une situation inverse à celle qu'elle voulait créer.⁶

La présente communication n'est évidemment pas le lieu pour engager une discussion serrée concernant les arguments de M. Friedman. On aurait tort cependant de réduire la critique à quelques protestations moralisantes : Friedman fait preuve d'une rigueur argumentative qui exige davantage qu'une simple indignation rhétorique. La base même de sa démonstration repose sur trois arguments-clé : *(i)* dans le champ économique, les choix des agents sont exclusivement guidés par l'intérêt individuel ; *(ii)* l'agrégation de ces intérêts contribue au bien-être de la collectivité ; *(iii)* le recours à des motifs « désintéressés » ne repose sur aucun argument valable dans la mesure où, en ne servant pas *immédiatement* les intérêts de la firme, ils menacent le fonctionnement « vertueux » du système économique.

C'est en ce sens que l'on parlera ici d'« utilitarisme immédiat ». Ce terme décrit une structure de raisonnement dans laquelle les attentes d'utilité associées à l'évaluation quantitative des coûts et des bénéfices d'une action, quelle qu'elle soit, sont censées affecter l'agent rationnel dans un délai suffisamment court pour qu'il puisse raisonnablement choisir de poursuivre, modifier ou interrompre son action en fonction des conséquences observées. De manière générale, cette vision a toujours été intégrée au principe de la *décision rationnelle*, fondée sur un principe d'optimalité (March, Simon, 1974 ; March, 1986).

... à l'utilitarisme différé

Du point de vue des économistes eux-mêmes, c'est pourtant ce *dernier versant* de l'argumentation qui, avec le temps mais aussi la complexification croissante des échanges et les progrès de la connaissance scientifique, est progressivement apparu comme le plus fragile. Récemment, Mark Kramer et Michaël Porter (2004), le théoricien des avantages concurrentiels, écrivaient :

⁶ Pour M. Friedman, la firme représente un agent économique parmi d'autres, même si le rôle de cet agent est prépondérant dans l'ensemble du jeu économique. Elle ne représente pas un collectif

« Today's companies ought to *invest* in corporate social responsibility *as part of* their business strategy to become more competitive. Corporate success depends on the local environment: an appropriate infrastructure, the right types and quality of education to future employees, co-operation with local suppliers, quality of institutions, local legislation, and so on. In this corporate competitive context, the company's social initiatives – or its philanthropy – can have great impact. Not only for the company but also for the local society » (Porter, Kramer, 2004).

Trois caractéristiques principales ressortent des propos de M. Porter : (i) sans le dire explicitement, celui-ci tient compte du fait que le développement de l'« environnement local » n'est plus assumé par l'Etat, en raison d'une crise des régulations issue de la période industrielle ; (ii) cela étant, son argumentaire repose essentiellement sur la porosité croissante entre l'entreprise et son environnement : la performance de l'entreprise dépend de la manière dont elle parvient, non à s'adapter mais à agir sur cet environnement, de telle sorte que celui-ci contribue à son tour au type de développement local dont l'entreprise a besoin pour assurer sa propre croissance ; (iii) on peut dès lors considérer que la théorie des « avantages concurrentiels », dont Porter a été l'un des pionniers, englobe la question des institutions, en contribuant à l'émergence d'« avantages institutionnels » dont l'entreprise pourrait faire usage pour faire valoir ses compétences distinctives et se placer en situation avantageuse sur son ou ses marché(s).⁷

Dans une économie à la fois *tertiarisée*, c'est-à-dire marquée par la prépondérance de la relation de service et le rôle de « co-producteur » assigné au client (Laville, 2005), et *mondialisée*, c'est-à-dire dont la sphère de décision et de développement traverse les Etats-Nation et n'obéit plus à un principe d'inscription territoriale (Castells, 1996), cette approche semble, à première vue, particulièrement adéquate. L'intérêt pour la RSE serait le reflet direct de l'entrée dans une économie de l'immatériel à l'échelle planétaire, mouvement par lequel la création de valeurs dépendrait de plus en plus des synergies entre entreprise et environnement. A ce titre, l'investissement tout ou partiellement « désintéressé », incarné par la RSE, s'inscrirait dans le *prolongement* des autres investissements immatériels (publicité, communication, formation, développement des compétences, etc.), dont il constituerait la forme la plus radicale.⁸

d'individus, encore moins un système d'action.

⁷ Ce point a déjà été mis en évidence dans les travaux de sociologie économique de P. A. Hall et D. Soskice (2001).

⁸ L'intérêt de l'approche de Porter est qu'elle se situe au carrefour de deux tendances actuellement en vigueur dans le champ de la discipline économique : l'économie des coûts de transaction (Williamson),

On pourrait compléter la liste des arguments visant à rendre compte du caractère « stratégique » de la RSE dans le contexte économique actuel. Dans un article fort suggestif sur le sujet, P. Van Parijs (1993) évoque deux effets spécifiques : un « effet-climat » (la RSE favorise les liens de coopération et de convivialité dans l'entreprise, considérés comme des facteurs décisifs de réussite face à des marchés incertains) ; un « effet-image » (le développement de pratiques de RSE favorise une image attrayante auprès des clients et contribue à diffuser des effets de réputation ou de notoriété). Dans tous les cas la logique est la même :

« il s'agit de reculer pour mieux sauter. Il s'agit, plus précisément, de *renoncer à un gain immédiat* – celui qu'on engrangerait en reniant ses engagements, en payant ses travailleurs au plus bas, en polluant sans vergogne – en vue de *faire ultérieurement un gain plus important*, grâce au climat coopératif auquel ce renoncement “éthique” aura permis d'installer, grâce à l'image attrayante qu'il aura contribué à accréditer » (Van Parijs, 1993, p. 96).

Prolongeant Van Parijs, on peut ainsi penser que la logique qui sous-tend l'argumentation de Porter renvoie de ce que nous pourrions cette fois désigner sous le nom d' « utilitarisme différé ». A l'inverse du cas précédent, ce terme considère que les retombées qui émanent d'un choix considéré *a priori* comme rationnel peuvent s'étaler dans le temps et ne pas concerner directement l'auteur de la décision. Cette approche semble alors fournir une justification inespérée pour la RSE : l'apparence de la gratuité (à court terme) s'inscrit dans une perspective de développement stratégique (à plus long terme). C'est d'ailleurs ce qui fait la force de l'argumentation de Porter : l'« utilitarisme différé » ne supprime pas la possibilité d'agir au nom de valeurs qui, au moment des choix, s'avèrent indépendantes de tout calcul d'intérêt. Mais cette indépendance ne peut être que *temporaire*.⁹

qui vise à produire une version rationalisée et calculable des échanges sociaux (à travers le concept de « transaction ») et l'économie institutionnelle (Boyer), qui vise à rendre compte des formes historiques d'insertion du marché dans la société (à travers le concept de « régulation institutionnelle ») (Ménard, 2000).

⁹ Apparaît ici une question que cet article n'a pas pour ambition de traiter, à savoir le *degré de conscience* de ce caractère temporaire par les agents économiques. Dans la figure pascalienne du *pari*, on peut penser que ce degré est faible, voire inexistant. Si les valeurs sont considérées comme irréductibles au champ de l'intérêt, la manière dont elles pourraient ultimement servir les objectifs de la firme demeure indémontrable. Ceci ne veut pas dire que cette perspective soit impossible. Mais il s'agit d'une possibilité au sens strict, c'est-à-dire prise dans le jeu d'un futur insaisissable. Dans la figure machiavélienne du *jeu*, on peut à l'inverse penser que ce degré est élevé. Cette fois, l'affichage public de valeurs désintéressées serait entièrement orienté vers la satisfaction des objectifs de la firme. Celles-ci ne seraient déconnectées du domaine de l'intérêt qu'*en apparence*. Toutefois, le jeu économique fonctionnerait entièrement autour

La persistance d'un paradoxe

Serions-nous alors en mesure d'assigner de manière définitive un statut stratégique à la RSE ? C'est ici qu'intervient le « paradoxe originel » dont nous avons parlé. Van Parijs le formule de la manière suivante :

« D'une part, il semble impératif (...) d'insister sur *l'utilité de l'éthique*, de souligner la centralité des valeurs éthiques dans le contexte de l'efficacité individuelle et organisationnelle. Mais d'autre part, la rentabilité de l'éthique sera d'autant plus grande que la raison pour laquelle le futur dirigeant y attache de l'importance ne doit rien à cette rentabilité, et tout à la *validité intrinsèque* qu'il lui attribue. Mais comment faire croire à cette validité intrinsèque dans des [organisations] qui, au vu de la concurrence à laquelle elles sont soumises, doivent pouvoir vanter l'efficacité de leurs activités, et donc justifier instrumentalement chacune des [dimensions] qui y [concourent]? C'est impossible » (Van Parijs, 1993, p. 98).

L'argument défendu par Van Parijs est celui de la validité intrinsèque des valeurs. Il rejoint les analyses déjà anciennes de M. Weber qui, dans *Economie et société* (1971), distinguait la « rationalité instrumentale ou téléologique » et la « rationalité en valeurs ou axiologique ». La spécificité de la « rationalité en valeurs » ne tient pas au fait elle s'oppose par principe au registre de l'intérêt, sous la forme de « convictions » irréductibles au calcul par exemple. Ce qui fait sa spécificité tient au fait qu'elle constitue une motivation *auto-suffisante*, c'est-à-dire une motivation qui tire sa validité et sa légitimité du seul fait de son existence.¹⁰ Or, de l'avis de Weber lui-même, cette

de cette apparence, en faisant croire à la vertu du désintéressé de façon à attirer d'éventuels « clients » sur la base de cette croyance.

¹⁰ On ne peut que renvoyer, sur cette discussion, à la remarquable analyse de Wolfgang Schluchter, dans le numéro spécial *Revue française de sociologie* consacré à Max Weber (Schluchter, 2005, pp. 653-683). Cet auteur montre que si le terme de « rationalité téléologique », encore appelée « rationalité en finalité », fait appel à la notion de « fin », c'est dans la perspective de donner une orientation à l'action. La « rationalité téléologique » est une rationalité centrée sur le résultat. Weber n'exclut pas, loin s'en faut, que la problématique du résultat se pose également sur le terrain des valeurs : c'est au contraire ce souci qui le conduira à énoncer la distinction, sur laquelle nous revenons ci-dessous, entre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité ». Il peut donc y avoir un intérêt à choisir telle ou telle valeur. Mais cela ne permet pas de spécifier ce que recouvre la notion même de valeur, en particulier dans l'expression « rationalité en valeurs » ou « rationalité axiologique ». Cette expression signifie que les valeurs ont un contenu propre, quelle que soit le résultat qui peut découler de leur utilisation. Elles ne tirent donc pas leur validité d'une entité extérieure à elles-mêmes. Pour reprendre l'expression de Weber, reprise par Schluchter (2005, p. 673), il s'agit « de la valeur propre inconditionnée d'un comportement personnel déterminé, purement en tant que tel et indépendamment du résultat ». Cette idée de « valeur *propre* » correspond à ce que nous indiquons plus haut par le terme de « motif auto-suffisant ». Quand elle est associée à cette « rationalité en valeurs », comme chez de Woot (2005) par exemple, la finalité désigne,

autonomie semble impossible à restituer au sein de l'espace économique rationalisé, *du moins si l'on en reste à la forme d'une décision argumentée et rationnelle, cherchant à défendre de façon objective un ensemble de valeurs en ayant recours à la portée universaliste du registre argumentatif*. On retombe alors sur le verdict de Van Parijs : l'argumentation de la RSE dans des termes qui ne relèvent pas, directement ou indirectement, de la pensée utilitaire semble impossible. Le paradoxe persiste. Examinons dans quelle mesure il peut être levé.

REJETER OU ASSUMER CE PARADOXE ? L'ETHIQUE DE RESPONSABILITE DE MAX WEBER

D'une certaine manière, la voie énoncée plus haut par Friedman consiste à rejeter, sinon le constat, du moins l'ambition d'affronter directement le paradoxe que nous avons énoncé. On pourrait ajouter que cette perspective n'est pas la prérogative exclusive des économistes monétaristes : elle est également partagée par les détracteurs les plus virulents de l'économie de marché, qui considèrent que la RSE ne fait que modifier à la marge une structure d'échange considérée comme foncièrement nocive pour les individus et les peuples. A l'inverse, la notion wébérienne d' « éthique de responsabilité » a, en dépit des critiques souvent justifiées dont elle a fait l'objet, ouvert une voie prometteuse qui gagne à être approfondie. Elle dessine la possibilité d'un « paradoxe assumé », en quelque sorte. Pour l'aborder, examinons tour à tour la portée de certains arguments en faveur d'une critique éthique de l'économie, avant de restituer l'approche wébérienne dans son contexte historique et d'en déceler les potentialités pratiques.

L'économie en tant qu'éthique : quelques arguments

Quelle que soit son origine politique, la voie du renoncement se heurte à trois séries d'arguments. La première tient à l'arrière-plan utilitariste sur lequel opère la science économique. Amartya Sen (1999) rappelle à ce propos que la préférence pour le bien-être matériel traduit une hiérarchisation implicite des *aspirations morales* des personnes.

cette fois, un horizon axiologique qui tire de sa légitimité de lui-même. Schluchter dégage de ces deux plans de rationalité une distinction entre « règles techniques » et « règles normatives ».

Par là, Sen ne se contente pas de souligner l'interaction existant entre intérêt et valeurs : il rappelle que le domaine de l'utilité n'est lui-même que la matérialisation spécifique d'un ensemble de valeurs disponibles. Or, le plus souvent, cette hiérarchisation n'est pas intégrée à une pluralité de registres évaluatifs et ne peut faire l'objet d'une discussion contradictoire. Du coup, le repli autoritaire sur le seul calcul d'intérêt apparaît comme un contresens, puisque qu'il s'oppose à la tradition libérale du pluralisme radical (Rawls, 1971). C'est aussi la situation dénoncée par Sen des « idiots rationnels » : les agents économiques seraient censés agir de manière parfaitement rationnelle dans un régime de préférences données, mais ils devraient s'avouer incompetents dès lors qu'il s'agirait d'interroger les valeurs qui sous-tendent la construction de leurs préférences.¹¹

Cette dimension éthique de l'économie se vérifie également sur le plan pratique – c'est le deuxième argument. Auteur d'un ouvrage récent sur la RSE (de Woot, 2005), Philippe de Woot rappelle, par exemple, que le marché des médicaments évolue « naturellement » vers le sur-développement de médicaments de confort dans les pays occidentaux, au détriment de médicaments capables de traiter l'épidémie de SIDA en Afrique, pourtant dévastatrice sur le plan humain. On pourrait en dire autant de l'accès à l'eau, fruit d'une inégalité croissante à l'échelle de la planète. Cette fois, l'appréciation du caractère éthique de la sphère économique se situe sur le plan des *conséquences des choix* dans la vie sociale. Si la prise de conscience éthique n'est pas toujours possible en amont des décisions, elle semble inévitable en aval.

Le troisième argument a été récemment fourni par Christian Arnsperger (2006), dans le cadre d'une « critique de l'existence capitaliste ». Comme l'indique le titre de son ouvrage, cet argument renvoie aux soubassements existentiels de la sphère économique ou, plus précisément, aux dimensions *existentielles* de *l'agir* économique. En s'appuyant

¹¹ Cet argument a été repris par d'autres auteurs (Elster, 1986 ; De Munck, 1999). Sen inscrit son évaluation de l'utilitarisme dans une perspective d'ensemble, incluant d'autres critiques : l'incomparabilité relative de certaines préférences d'utilité, le déficit informationnel à l'origine des préférences, la sous-estimation des interactions et la répartition inégalitaire du bien-être collectif (Sen, 1999, p.24). La question de limites de principe à ce mode de raisonnement a également été soulignée par Arnsperger et Van Parijs (2000, p. 27) : « qu'il s'agisse de la liberté religieuse ou du droit à un procès équitable, un prétendu droit fondamental n'est jamais justifié, d'un point de vue utilitariste, qu'en raison des conséquences plus ou moins contingentes qui lui sont associées. En ce sens, il n'est jamais qu'un

sur la notion d' « axiome » défendue par Maurice Bellet, Arnsperger (2006, p. 135 et s.) défend l'idée que le stade de développement actuel de l'économie, érigeant les « incitations » ou la « concurrence » en normes indépassables des comportements humains, traduit des dispositions pulsionnelles largement inconscientes, fondées sur le déni de la mort et de l'altérité. Deux figures d'une même angoisse, que l'auteur désigne sous le nom d' « angoisse existentielle » face à la finitude. Si l'économie contient une part de créativité et de sublimation – un argument que l'on trouve également chez de Woot –, sa violence tient à la manière dont les agents économiques refusent d'assumer leur dimension existentielle et, dans le jeu d'un consumérisme ou d'un productivisme redoublés, cherchent en permanence à se donner l'illusion de l'infinitude. Du coup, le ressort de la critique éthique tient à la faculté que peuvent avoir les agents économiques de ne pas faire peser sur autrui leur propre angoisse existentielle, en s'adonnant inconsciemment à un « système » leur permettant de ne pas affronter lucidement leur indétermination morale. Cette fois, l'éthique n'apparaît ni comme une structure d'arbitrage (Sen) ni comme une échelle d'appréciation des effets collectifs (de Woot), mais comme matrice souterraine de l'agir, dont la prise de conscience suppose une modification substantielle des comportements.¹²

L'éthique de responsabilité, une mise en contexte

Ces différents regards fournissent une structure argumentative décisive face à la thèse friedmanienne d'une rupture entre intérêts et valeurs, raisonnement économique et raisonnement éthique. Mais la question reste ouverte de savoir dans quelle mesure ils peuvent être intégrés à la décision stratégique des firmes. En d'autres termes, le problème soulevé par ces arguments tient à leur *portée pragmatique* : pour ne pas en rester à une simple déclaration d'intention, ils doivent pouvoir être pris en compte par des décideurs en situation réelle et fournir des critères pertinents d'orientation des choix.¹³ C'est d'ailleurs ce qui fait l'intérêt de la notion de RSE : celle-ci suppose la possibilité

instrument au service de la maximisation du bien-être agrégé, instrument que l'on peut remiser sans états d'âme si les conditions sont telles qu'il n'est pas approprié ».

¹² Que l'auteur n'hésite pas à nommer « conversion », par exemple lorsqu'il écrit qu'il s'agit désormais « de *convertir radicalement* la signification de tous les axiomes spontanés de notre existence capitaliste, de façon à libérer leur authentique potentiel fondateur » (Arnsperger, 2006, p. 155).

¹³ Le sens de « pragmatique » n'est pas à comprendre de manière péjorative mais en tant qu'il émerge ou se rapporte à un contexte d'action (Nachi, 2006, pp. 27-55).

non seulement de faire valoir la structure éthique d'une décision mais de s'y *engager* en affirmant une orientation spécifique dans un contexte largement contraint. Or c'est ici qu'intervient la notion d'« éthique de responsabilité » de Max Weber.

Comme l'ont montré Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999, p. 43 et s.), il faut d'abord rappeler l'originalité du regard wébérien issu de la publication de *l'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. L'enjeu d'une justification religieuse à l'action rationnelle se situe moins sur le terrain de la démonstration empirique que sur celui d'une analyse des soubassements normatifs de l'activité économique. Pour Weber, il s'agit de rappeler à quel point, de part la nature même du fait religieux, la source de la normativité morale qui sous-tend l'engagement des personnes concrètes dans le processus capitaliste est *étrangère* à l'activité économique elle-même. C'est cette « étrangèreté » qui constitue la partie la plus novatrice et la plus stimulante de l'appareil interprétatif wébérien. Elle situe la question de l'altérité non à l'extérieur mais au centre du processus de rationalisation lui-même, dénouant le lien trop rapidement établi entre rationalité et utilité et ouvrant un espace pour une interrogation critique sur les enjeux de sens et d'intersubjectivité qui peuvent s'y déployer.¹⁴ C'est aussi à ce niveau que la dette contractée à l'égard de Kant demeure encore vivace. A première vue, cette étrangèreté peut être conçue comme la version actualisée de la définition kantienne de l'autonomie morale, face au monde de l'hétéronomie économique.

¹⁴ Ainsi que le souligne Pascale Gruson (2005, pp. 705-744), le fait que Weber utilise un « opérateur d'ordre théologique » dans une tentative d' « interprétation causale » du capitalisme est loin d'être anodin : ce détour permet au contraire de circonscrire le projet général du sociologue, qui le conduit à s'interroger de manière particulièrement forte sur les fondements de l'agir social – « ce qui touche à la responsabilité dans l'action », ainsi que l'avaient vu Karl Jaspers et Paul Ladrière. Ce regard est en quelque sorte redoublé par le contenu de l'éthique protestante, qui pose le problème de la responsabilité à l'égard d'autrui en l'absence de la médiation institutionnelle incarnée par l'Eglise catholique. Avec le terme de *Beruf*, « toute action, si technique et délimitée soit-elle, est confrontée à un horizon dans lequel l'autre est présent, dans lequel l'autre, dans sa différence, est un souci » (Gruson, 2005, p. 737). L'altérité est donc ici à entendre à la fois comme un plan d'action de la raison, qui n'obéit pas à l'ordre du monde, et comme un souci de l'autre homme, dans la matérialité des affaires humaines, y compris lorsque celles-ci semblent régies par « l'appât du gain ». Ce regard est fondamental pour comprendre la suite de notre propos : il implique que la responsabilité à l'égard d'autrui – et, plus largement, la relation à autrui en tant que telle – ne peut prendre la forme d'une logique de calcul, même lorsque cette logique domine un espace social ou une époque historique. Il traduit aussi une inflexion très nette vis-à-vis de l'interprétation que Habermas faisait de Weber dans sa *Théorie de l'agir communicationnel*, selon laquelle Weber se serait cantonné à une interprétation solipsiste du sens visé et aurait manqué l'ouverture de la raison sur l'agir communicationnel (Habermas, 1987, p. 159 et s.)

Pourtant – à la différence de Kant –, cette autonomie a pour Weber une durée de vie limitée. D’abord, parce qu’elle n’existe pas au titre d’armature transcendante de la décision morale, mais uniquement dans le rapport qu’elle noue avec la sphère du désenchantement ou de la rationalisation. En ce sens, il s’agit toujours d’une autonomie qui doit s’exercer dans un contexte qui la limite fortement. Ensuite et surtout, parce que si la Réforme protestante a constitué la matrice historique ou anthropologique d’émergence du capitalisme, Weber défend à plusieurs reprises l’idée selon laquelle cette période est révolue, le capitalisme ayant désormais les coudées franches pour s’émanciper de cette tutelle religieuse et assurer par lui-même son propre développement. Faut-il alors considérer que Weber abandonne toute perspective éthique face à un processus considéré comme inéluctable ? Non, car le passage de « l’éthique protestante » à « l’éthique de responsabilité » lui permet précisément d’extraire son constat sur les soubassements éthiques du capitalisme de sa contingence historique, pour en faire *la matière d’un questionnement incessant*. Celui-ci porte sur l’articulation entre des valeurs, érigées en finalité de l’action humaine, et des moyens appropriés pour agir.¹⁵

Limites et potentialités d'une notion

Au-delà de la critique un peu forcée d’une « éthique de conviction » qui projetterait son incapacité à agir sur « l’irrationalité éthique du monde » et se dédouanerait ainsi de sa responsabilité (1963, p. 209 et s.), Weber propose, désormais, de penser toute éthique sur le terrain de sa faisabilité pratique. Une éthique qui défendrait des finalités indépendamment d’une réflexion sur les moyens d’y parvenir serait à ses yeux une contradiction dans les termes. Ceci ne revient pas à réduire la portée de l’action éthique, mais à la situer sur le terrain de l’agir, en rapportant chacun des deux termes de l’équation à une évaluation rationnelle, ainsi que le signalait Jürgen Habermas il y a déjà longtemps (1987, p. 185). De ce point de vue, Weber constitue sans doute l’un des précurseurs du tournant pragmatique en sciences sociales, qui verra le jour dans la seconde moitié du siècle.

¹⁵ Problématique qui touche d’ailleurs, selon lui, autant l’économie que la politique. Voir sur ce point Weber (1963).

Mais il ne se cantonne pas à ce rôle étroit. Car Weber se prononce en même temps – et de façon assez pessimiste – sur la structure anthropologique des contextes pratiques : associé au capitalisme et à la modernité désenchantée, le sujet éthique est toujours contraint de devoir saisir réflexivement les conditions d'une évolution qui, parce qu'elle le fixe durablement dans le cycle du développement matériel et de la démocratie rationnelle, lui échappe en partie. Son pragmatisme est en quelque sorte un *pragmatisme situé*, articulant le souci de la faisabilité à une lecture anthropologique de la modernité.

Dès lors, si l'orientation éthique demeure une possibilité constitutive de l'époque moderne, elle ne peut qu'émarger à la périphérie du calcul ou du droit. Il s'agit d'un réseau de significations qui est à la fois autonome à l'égard de la raison instrumentale et prisonnier d'un destin qui a comme par avance fixé le périmètre où il pourra se déployer. L'« éthique de responsabilité » indique à la fois cette possibilité et cette limite : elle permet aux acteurs d'une organisation ou d'un système économique de se prononcer ouvertement sur la valeur possible d'une action, mais fait de la question des moyens une condition *sine qua non* du jugement moral, rendant du même coup inadéquat la perspective d'un détournement radical des chemins de la rationalisation.

Beaucoup ont vu dans la structure même de cette éthique un renoncement déguisé à la force de la décision morale. Il nous semble au contraire qu'elle recèle des potentialités inédites, à condition toutefois de prendre la mesure de la *triple rupture* épistémologique que Weber rend possible à travers elle. Évoquons en brièvement les principaux aspects :

- le premier tient dans ce que l'on pourrait appeler *le refus de la naïveté*. A l'échelle de l'organisation capitaliste, le calcul égoïste est repensé comme l'attribut dominant d'un système, non comme l'une des possibilités offertes par un ensemble de valeurs « librement » disponibles. Mais cette attribution n'épuise pas pour autant les ressources éthiques des acteurs. Pour Weber en effet, le règne du calcul demeure toujours soumis à une appréciation en valeurs, qui fonde la légitimité des décisions ;¹⁶

¹⁶ Ce dernier terme ne doit donc pas être compris seulement comme le moyen d'exercice de la force, visant à obtenir de façon pacifique le consentement que le calcul est incapable de susciter. Elle dit surtout l'importance de la rationalité en valeurs, comme matrice des rapports sociaux. Sur la façon dont Weber considère que les acteurs disposent de ressources éthiques propres malgré les contraintes

- le deuxième tient alors *au statut accordé aux valeurs*. A ses yeux, les valeurs ne doivent plus être regardées comme les entités objectives d'un dispositif argumentatif, mais comme des dimensions devant être appréciées de façon subjective, en tant qu'elles ont une signification pour celle ou celui qui les soutient.¹⁷ Ce virage épistémologique est décisif. L'éthique de responsabilité, qui met en relation les moyens et les fins, ne peut se réduire à un simple calcul pondéré des avantages et des inconvénients. Elle met en rapport des moyens et des valeurs significatives, des significations de l'action ;¹⁸

- le troisième renvoie à la *démarche éthique elle-même*. Pour Weber, il faut toutefois avoir été affecté par la rationalisation pour pouvoir rétrospectivement la penser et l'orienter. La rationalisation constitue donc, en quelque sorte, un préalable. Dès lors, l'éthique de responsabilité ne traduirait ni la recherche d'une situation optimale, ni l'analyse exhaustive des préférences morales de agents en vue d'élaborer une action raisonnable, mais un *travail réflexif* réalisé par les acteurs d'un système technico-économique, en vue de progresser de manière pragmatique dans la résolution des problèmes moraux posés par l'exercice de leur activité¹⁹.

La critique d'une éthique « minimaliste » semble donc très réductrice, en dépit des difficultés réelles que soulève cette approche face aux enjeux du capitalisme avancé. Elle prend en réalité la forme d'une *éthique de la limite* : il s'agirait de définir des limites à l'extension du calcul et de soumettre son empire à la logique des significations

imposées par la rationalisation, voir la distinction très éclairante apportée, dans la nouvelle traduction de *l'Éthique protestante* par Jean-Pierre Grossein (2003), entre « cage d'acier » et « carapace dure comme l'acier » ou « habitacle », relatée notamment par G. Bastin (2005, p. 123) ou P. Gruson (2005, p. 732).

¹⁷ A ce propos, M. Weber parle du « sens subjectivement visé en réalité » (Weber, 1971, p. 23).

¹⁸ La *relativisation* de la morale, entendue comme la structure du discours universalisant, se double d'une réestimation de la *signification*, marquant nettement son origine phénoménologique. W. Schluchter (2007) insiste de son côté sur la nécessité de penser la théorie axiologique de Weber dans la perspective d'une théorie du sens.

¹⁹ Préfigurant sans doute une métamorphose de la pratique même de la morale, ainsi que le soutient P. Valadier lorsqu'il écrit que « la morale n'est pas morte, mais si des préoccupations morales refont surface, c'est très étrangement au premier abord par *la nécessité de résoudre des cas*, ou de trouver des solutions dans des situations dont personne ne paraît détenir assurément la clé » (Valadier, 1990, p. 17). Il est dès lors possible de penser que, contrairement à Habermas (1987, p. 292), la « rationalité axiologique » ne se réduit pas à « l'éthique de conviction » mais subit une mutation profonde du fait de son insertion dans un contexte pratique. Poser la question de sa faisabilité ne diminue en rien son caractère de validité propre, sauf à penser que le mouvement qui conduit à agir en vue d'un horizon axiologique spécifique, lui-même rapporté à une évaluation raisonnée des moyens disponibles, doit se mesurer seulement sur le plan utilitaire, ce qui est une contradiction dans les termes.

possibles de l'action humaine, dont l'utilité n'est qu'une expression limitée. Par là même, cette éthique fournit au projet de la RSE une armature et une orientation essentielles. La responsabilité sociale renverrait principalement au sens que les décideurs confèrent à leur activité, face au risque d'une déconnection radicale entre l'entreprise et son environnement, social ou écologique. Elle supposerait en quelque sorte le courage ou l'audace d'engager un procès en signification, sans se départir d'une évaluation raisonnée des moyens disponibles pour agir. Pour autant, la RSE ne se réduirait pas à un « contenu » spécifique : elle couvrirait des orientations extrêmement variées et ouvrirait sur « un pluralisme, voire un conflit des interprétations »²⁰. Mais alors, comment ces différentes orientations peuvent-elle s'agencer mutuellement ? C'est que nous proposons d'analyser dans cette dernière partie.

RSE ET ACTION STRATEGIQUE : UNE ESQUISSE DE TYPOLOGIE

Ce *pragmatisme situé*, qui situe la question de la responsabilité sur le terrain de la signification et pallie en même temps au dérives du pragmatisme traditionnel en proposant une lecture d'ensemble de la rationalisation, permet de lever, en partie au moins, le paradoxe annoncé plus haut. Le sens n'est pas une donnée extérieure mais intérieure à l'effectivité de la raison utilitaire. Il en est donc en même temps son contrepoids le plus affirmé. Il désigne la part obscure de la modernité rationalisée, mais sa présence même est le signe qu'il existe une logique pratique qui échappe à l'empire du calcul et conditionne l'engagement des personnes. C'est sur cette couche spécifique de l'action humaine que la réflexion éthique peut se pencher.

Pour autant, sa mise à jour demeure confrontée à une question épineuse : comment arbitrer le débat sur la pluralité des significations possibles ? Car ici, le problème n'est pas tant de postuler la reconstruction signifiante de l'action stratégique, que d'examiner les conditions dans lesquelles cette pluralité est susceptible d'une traduction pratique. Par là même, cette interrogation en appelle une autre, qui est de savoir dans quelle mesure une telle pluralité peut résister moins à la mercantilisation généralisée des

²⁰ Pour reprendre une expression de P. Ricoeur (1969). Le terme de « responsabilité » acquerrait donc une portée spécifique en s'immisçant dans le champ de la rationalisation économique : il ne s'agirait pas seulement pour des individus ou des groupes de répondre de leurs actes devant autrui au sein d'un

échanges, qu'à la brutalité de l'appareil de décision lui-même, légitimant les choix au nom d'un idéal éthique considéré, arbitrairement ou factuellement, comme supérieur. La RSE ne se limite pas à une herméneutique des significations. Elle engage une éthique de la décision. A ce stade, trois orientations apparaissent.

« Proposer » : atouts et limites de l'approche procédurale

La première vise à *proposer* des critères d'arbitrage entre l'ensemble des « parties prenantes » de la firme en partant de l'idée que, si les ressources de signification dont disposent ces différents acteurs sont trop hétérogènes pour donner lieu à un point de vue unifié, il doit malgré tout être possible de définir des règles permettant de faire entendre les points de vue des uns et des autres. Au regard de ce qui a été dit plus haut, cette première approche introduit une double évolution.

Tout d'abord, elle renvoie à une définition élargie de l'organisation, fondée sur l'idée que les décisions réelles sont le résultat hétéroclite d'agencements entre tous ceux qui, à un titre ou à un autre, interfèrent dans son fonctionnement. Ensuite, elle considère que les conflits de valeurs qui opposent ces différentes « parties prenantes » ne permettent plus de situer les enjeux éthiques de la décision stratégique sur le plan de résultats substantiels, visible à travers l'accomplissement d'une « figure éthique » dont les termes seraient fixés par avance. Les règles dont il est question sont repensées comme des règles *procédurales*, indépendantes de toute obligation de résultat.

Cette première orientation correspond donc à l'émergence d'une *rationalité procédurale*, dont les bases philosophiques ont été jetées par Jürgen Habermas (1986, 1987) depuis plusieurs décennies – à ceci près qu'Habermas en réserve l'usage à la régulation de l'espace public et se refuse à les transférer dans le monde de l'entreprise.²¹

système économique *a-moral* (Comte-Sponville, 2004) mais d'être en capacité d'attribuer des significations à l'activité économique dans un contexte *d'asymétrie* morale ou culturelle.

²¹ Ce refus est lié à la notion d'espace public qui, chez Habermas, peut se définir comme « ce par quoi la société civile dans sa totalité, considérée d'un point de vue unifiant, tend à se penser elle-même en manifestant sa capacité "d'auto-thématisation" : en mobilisant une réflexivité qui lui est propre, elle est capable de proposer des interprétations des événements » (Lenel, 2007). Habermas conteste donc à l'entreprise la possibilité de constituer un espace public, car celle-ci ne constitue qu'une partie de la société civile et demeure dominée par des intérêts stratégiques. Cette vision a été à son tour contestée par les travaux de Philippe Zarifian, qui a mis en valeur l'existence d'espaces communicationnels au

Conformément à l'orientation pragmatique que nous indiqué plus haut, cette approche assume le contexte particulier dans lequel le questionnement éthique est appelé à prendre consistance. Sa force se situe dans la formation d'une exigence de délibération entre des acteurs dont les orientations morales profondes demeurent divergentes, voire contradictoires. Elle s'étend, du moins en théorie, bien au-delà du domaine habituel des relations professionnelles : elle touche en effet l'ensemble des acteurs qui interfèrent dans le fonctionnement de la firme, quelles qu'en soient les caractéristiques et les attentes.

Elle ne conduit pas à pour autant à une position de retrait. S'il ne semble plus possible de parvenir à une éthique substantielle, *le maintien d'une exigence de délibération acquiert ici un statut éthique à part entière*, en créant les conditions pour que chacun soit respecté dans ses orientations spécifiques.²² De ce point de vue, le statut de la responsabilité sociale est de veiller à ce que les garanties de ce processus existent ou soient préservées, ce qui est parfois loin d'être évident. En d'autres termes, l'action en matière de RSE est ici à entendre comme une capacité à établir des procédures de règlement des différends, à construire des « accords de méthode » en vue de faciliter des compromis entre les divers participants au jeu économique, sans préjuger de leur contenu ou de leur pérennité. Pour autant, la nature de ces compromis n'est pas entièrement stabilisée : il peut s'agir d'un compromis relatifs aux conséquences des discussions ou de compromis portant sur la méthodologie de la discussion elle-même.

Pratiquement, cette première approche recouvre diverses possibilités, comme les démarches-qualité, les labels en matière sociale ou environnementale, les « chartes » et

travail, conçus comme de micro-espaces publics (1996). De façon différente mais complémentaire, Alain Etchegoyen avait tracé les linéaments d'une éthique dans l'entreprise, fondée sur la transparence des contenus communicationnels et la vérifiabilité des énoncés, condition d'une identité d'entreprise (1990). Enfin, la portée d'une réflexion procédurale se situe en filigrane des documents de la Commission européenne (2001, 2002). A titre analytique, elle garde donc toute sa pertinence, en dépit des réserves d'Habermas à ce propos.

²² Cette visée est en outre, pour Habermas, une condition de la validité objective du discours moral, fondée non plus sur l'obéissance à une morale universelle, mais sur la découverte du potentiel d'universalité contenu dans les mondes vécus. Elle a pour objectif de répondre au danger relativiste d'une éthique livrée au sens pour soi, mais privée de l'arrière-plan normatif permettant de réfléchir aux conditions de sa validité pour autrui – c'est-à-dire de sa vérité comme telle. Elle peut être décrite comme « une morale non prescriptive, dont les principes ne sont liés qu'à la garantie de l'intercompréhension » (1986, p. 63 et s.). L'argument d'Elster, relayé par Bouvier (2007, p. 18), est de dire que le fait de participer suppose déjà une impulsion éthique à modifier sa position initiale et à rechercher un accord sur le bien commun. Cette vision a également été défendue par Livet (2005).

« codes » de conduite, mais aussi le renforcement des droits des salariés en matière d'information et de consultation, ou encore la possibilité d'ouvrir l'espace de la négociation à des acteurs nouveaux (consommateurs, familles, acteurs publics territoriaux, etc.). Elle rencontre cependant deux limites spécifiques.

La première tient à la *structure de l'argumentation*. Cette approche suppose que les participants à l'interaction aient une conscience claire des motifs moraux qui les habitent. Mais ceci est loin d'être toujours le cas. Au-delà des effets de système (de nombreuses situations professionnelles « injustes » sont le fruit d'interactions collectives anonymes et non d'actions individuelles planifiées, à l'image des inégalités homme-femme), cette approche sous-estime les effets de frustration, de lassitude ou d'intimidation qui accompagnent les processus délibératifs, en particulier lorsque les atteintes morales résultent directement du jeu politique. L'impartialité dans l'accès à la parole publique, qui demeure l'horizon même de la rationalité procédurale, ne peut être simplement conçue comme une condition formelle pour faire valoir la pluralité des expressions morales. Elle doit résulter d'une évolution suffisante des rapports sociaux pour que, au plan de la signification, ceux qui souhaitent évoquer de telles situations critiques soient en mesure de donner consistance à leur propre argumentation. La sincérité dont Habermas fait l'une des conditions de la validité des normes suppose que les bases sociales de la consistance morale soient réellement prises en compte.

Le second argument touche, quant à lui, aux *rapports entre délibération et décision*. On sait à quel point Habermas a cherché à fonder une « éthique de la discussion » sur la base de l'impartialité du jugement moral, en soustrayant la question du langage à l'emprise d'une réflexion centrée sur l'équilibre des pouvoirs (Habermas, 1986, pp. 63-130). A ses yeux, le fondement de l'accord ne peut résulter simplement des jeux politiques – incarnés dans la figure du « compromis » – mais doit pouvoir s'adosser à une éthique de l'intercompréhension, centrée sur les conditions de validité des énoncés et l'affirmation du potentiel d'universalisation contenus dans les mondes vécus. Mais le problème tient alors au statut normatif de cet « horizon » d'intercompréhension : si les conditions dans lesquelles se déroule la discussion peuvent reposer sur des règles impartiales, la réalité factuelle pose malgré tout le problème de la responsabilité du décideur face à ses choix. Une discussion relative à l'emploi ou à la pollution peut en

effet être menée selon des critères impartiaux, mais les choix eux-mêmes demeurer très problématiques.²³ Il manque ici une éthique substantielle de la décision à laquelle la question du sens de l'action stratégique pourrait se référer, afin de répondre au défi que soulève la RSE face aux déséquilibres croissants induit par le système économique.

« Finaliser » : une approche volontariste mais hypothétique

D'une certaine manière, la deuxième stratégie tente de répondre à ces difficultés en proposant une orientation plus marquée, plus volontariste en quelque sorte. Définie par P. de Woot dans un ouvrage récent, il s'agirait cette fois de proposer une autre lecture des « finalités » de l'entreprise, ce qui suppose « un changement très profond de leur culture et de leur stratégie » (2005, p. 10). Cette proposition part du constat que le modèle économique actuel, fondée sur le primat de l'entreprise privée, est devenu insoutenable. L'entreprise s'est en effet dotée de « nouvelles armes technologiques, géographiques et politiques » (2005, pp. 29-70) mais ne rencontre plus sur sa voie des contrepouvoirs susceptibles d'inscrire ses réalisations dans une visée globale, « orientée vers le Bien commun ». La métaphore prométhéenne sert de fil rouge tout au long de l'analyse : si l'entreprise fut jadis une source de progrès matériel, elle fonctionne désormais de façon « aveugle », au point de générer une aggravation des inégalités à l'échelle mondiale, un assujettissement des certains biens publics à la logique marchande et une substitution du questionnement technique au questionnement éthique.

²³ Sur ce point la lecture qu'Habermas fait de la décision reste très problématique. Car ou bien la consensus ne concerne que les normes de discussion et leur validité intrinsèque, mais la décision qui en résulte peut prendre strictement n'importe quelle direction, soulevant alors le problème de la responsabilité du décideur face aux choix engagés ; ou bien le consensus suppose un contrôle – même partiel – du contenu des décisions, mais alors l'impartialité procédurale n'est pas respectée, le décideur devant soumettre une partie du contenu de ses choix à la délibération collective. Et le fait de cliver travail et interaction, rationalité stratégique et rationalité communicationnelle ne résout pas ce problème, tant celui-ci concerne également la sphère de la décision politique. Cette dissymétrie entre délibération et décision dans la pensée habermassienne a également été pointée par Ernst Tugendhat, qui soulève le problème des limites de l'argumentation rationnelle : « Bien sûr, nous voulons que l'accord soit un accord rationnel, un accord fondé sur des arguments et si possible sur des arguments moraux, pourtant ce qui est décisif, en fin de compte, c'est l'accord *factuel*, et rien de nous permet de le négliger sous prétexte qu'il ne serait pas rationnel. (...) Le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas un problème de justification mais de participation au pouvoir, le pouvoir de celui qui est en position de décider de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas » (cité par Habermas, 1986, p. 94).

Ce diagnostic ne revient pas pour autant à rejeter l'entreprise comme telle, bien au contraire. Celle-ci constitue pour de Woot une source inégalée du progrès matériel et de créativité. Mais cette finalité de « progrès » est aujourd'hui reléguée à l'arrière-plan, au profit de la « seule » logique du profit. S'appuyant à son tour sur Alain Touraine évoquant, dans la *Critique de la modernité* (1992), la déchirure entre rationalisme et subjectivité, l'auteur soutient la thèse selon laquelle les entreprises doivent à la fois redécouvrir leur finalité propre, celle de contribuer au progrès matériel, et faire en sorte que ce progrès soit orienté vers des finalités plus hautes. Ces deux orientations sont complémentaires : c'est en redécouvrant sa contribution spécifique au progrès matériel que l'entreprise pourra accepter un débat sur les moyens de finaliser cette forme de progrès en vue du « Bien commun ».

« Le progrès économique et technique est proposé ici comme concept central et comme pierre angulaire d'une réflexion sur la finalité de l'action économique. En économie de marché, l'entreprise est l'agent même de ce progrès. Comme on l'a vu, sa fonction ne consiste pas seulement à produire des biens et des services mais surtout à en assurer leur renouvellement et leur adaptation dans un climat d'innovation et de créativité. Ce progrès, c'est l'entreprise qui le réalise et le mène jusqu'à sa forme la plus concrète. Elle ne se contente pas de le percevoir ou de le décrire, elle le crée, elle l'exécute (...). Mais derrière ce concept un peu abstrait de progrès matériel, il ne faut jamais oublier qu'il y a une infinité complexe et fragile d'engagement humains et de réalités qualitatives (...). Si l'on veut donner sens et finalité à l'acte d'entreprendre, il faut donc réfléchir au concept de progrès et aux limites d'un progrès matériel non finalisé » (de Woot, 2005, pp. 114-115).

L'apport de cet auteur est d'autant plus important qu'il permet de répondre aux limites de l'approche procédurale, tout s'engageant clairement sur la voie du « paradoxe assumé » dont nous avons parlé plus haut. L'enjeu philosophique n'est plus cette fois d'humaniser la décision par la délibération, mais de refonder l'idéal moral que constitue l'acte d'entreprendre en le dotant d'un arrière-plan substantiel. Ici, la RSE n'a véritablement de sens que par rapport à une *éthique explicite de la décision*, capable de réaffirmer clairement la distinction entre « profit » et « progrès ». Concrètement, cela signifie une politique de réorientation des profits vers des investissements en matière écologique (requalification de sites détériorés, amélioration du contenu écologique des produits, etc.), sociale (formation intensifiée, anticipation des restructurations, négociation accrue, etc.) ou économique (innovation, recherche et développement, etc.). Loin des considérations théoriques, de Woot cite de nombreuses firmes affirmant s'engager dans cette direction.

D'une certaine manière, sa thèse repose sur l'idée que l'entreprise est aujourd'hui une *figure éthique inachevée*, auquel il importe de répondre non par un renforcement de l'intervention bureaucratique, mais en repensant ses finalités à travers des « concertations nouvelles » (de Woot, 2005, p. 145 et s.) avec les Etats, les ONG et la société civile à l'échelle internationale. Cette thèse se trouve pourtant en bute à plusieurs critiques. Tout d'abord, la notion générique de « Bien commun » est particulièrement floue. Comme le rappelaient P. Van Parijs et C. Arnspurger (2000) il y a quelques années, il existe plusieurs éthiques substantielles parce que les manières de définir le « Bien commun » varient fortement et relèvent de familles de pensée en grande partie incompatibles. Très récemment, Jean-Daniel Reynaud et Nathalie Richebé décrivaient les ambiguïtés qui entourent de la notion de « bien » dans l'expression « Bien commun » : « objet recherché par le consommateur au sens économique ; état ou situation jugés favorablement au sens éthico-religieux, par opposition au mal » (2007, p. 18). De fait, quelle finalité est visée à travers cette notion : s'agit-il de réduire les inégalités matérielles, d'assurer la liberté de tous, de défendre la nature ? De plus, la façon de « finaliser » l'action entrepreneuriale traduit souvent une action correctrice, mais non structurelle. Pour étendre une logique de progrès et de créativité à tous les domaines, cette approche suppose une situation économiquement favorable. Mais que se passe-t-il en situation de crise ? Quelle éthique de la décision face à la rareté ? Enfin, si la question de la signification de l'action stratégique est ici centrale, elle demeure cantonnée à l'action dirigeante. Or, quoiqu'on pense de la trajectoire historique des travaux de Michel Crozier et Erhard Friedberg, l'un de leurs acquis majeurs est d'avoir dégagé la notion de stratégie du cercle étroit de la direction d'entreprise pour l'associer aux décisions ordinaires de l'organisation. Parallèlement, on peut rappeler que de nombreux problèmes éthiques surgissent à l'échelle des décisions ordinaires, indépendamment de l'appréciation des finalités de l'organisation – le cas le plus patent étant celui des ONG ou des organisations publiques. Malgré sa richesse, cette deuxième approche laisse donc en dans l'ombre de nombreux aspects dont l'absence de prise en compte risque de faire de la RSE davantage une option discursive qu'une pratique effective.

« Visibiliser » : reconnaître les fondements éthiques de la controverse, mais avec quelles institutions ?

Les modèles sociologiques habituels « ne peuvent traiter le commerce des hommes, sans faire une double référence à un état particulier de ces hommes, d'une part, et d'autre part, à une possibilité de dépasser les particularités des personnes (...) dans ce que nous appellerons *un principe supérieur commun* » (Boltanski, Thévenot, 1991, p. 43). Lorsqu'ils s'intéressent aux fondements de l'accord et de la controverse, Luc Boltanski et Laurent Thévenot sont amenés à souligner l'arrière-plan normatif qui permet aux acteurs de justifier leurs choix en fonction d'une certaine vision du monde. Cette vision est motivée, selon eux, par un *idéal de justice*. En dépit de leur caractère apparemment « égoïste », les choix des acteurs s'étaient à un moment ou à un autre sur une conception particulière du « Bien commun », que les auteurs identifient à des « mondes²⁴ ». Ils rappellent ainsi que les décisions doivent articuler des arbitrages locaux avec des motifs moraux de portée beaucoup plus large. « A cet égard, la sociologie pragmatique (...) entend donner à la dimension normative de l'action toute sa place. La perspective sociologique ne peut en effet se passer de l'analyse des motifs moraux de l'agir humain. (...) Par problématique morale, il faut entendre l'effort accompli pour réinsérer dans l'étude de l'action des personnes en société les raisons d'agir et les exigences morales qu'elles se donnent ou voudraient se donner, ne serait-ce qu'à titre d'idéaux » (Nachi, 2006, p. 21).

Héritier de l'économie des conventions, à laquelle il a cependant donné un tour singulier, le travail de Boltanski et Thévenot ouvre indéniablement une voie différente de celles explorées plus haut. Il ne s'agit plus cette fois de réaffirmer l'importance de la norme d'impartialité ou de prendre conscience *a posteriori* des méfaits du système productif en cherchant à le soumettre à une finalité au service du « Bien commun ». L'enjeu est inverse : il s'agit de reconnaître *a priori* les dimensions morales qui sous-tendent les décisions pour chercher à examiner la manière dont ces dimensions

²⁴ Les six mondes évoqués par Boltanski et Thévenot (1991, pp. 200-262) sont : le « monde de l'inspiration », le « monde domestique », le « monde civique », le « monde du renom », le « monde industriel » et le « monde marchand ». Dans *Le Nouvel esprit du capitalisme* (1999), L. Boltanski et E. Chiapello ont proposé un nouveau monde, dit « connexionniste », centré sur les figures de la mobilité et du réseau.

influencent les choix, permettent de coordonner les actions ou de résorber les controverses. On peut dégager de cette dernière option trois caractéristiques :

- la première est que, dans la lignée wébérienne, le recours à un argumentaire moral ne fonctionne pas en vase clos mais demeure assujéti à un principe de signification, que Boltanski et Thévenot décrivent comme *un principe de « justification » dans l'action*. La signification n'est ni neutralisée ni analysée en vue d'une finalité unique, mais réinscrite dans le contexte d'une prise de parole contextuelle et située. En ce sens, le but de leur réflexion n'est pas de réveiller des principes moraux faussement endormis mais de montrer, de façon pragmatique, combien les acteurs ont besoin de faire le détour par un argumentaire générique pour appuyer des choix qui demeurent contingents ;

- la deuxième nous semble constituer un tournant majeur : non seulement elle affirme le pluralisme irréductible des formes de justification ou des manières de définir le « Bien commun », mais elle rend possible *une réflexion relative au conflit de valeurs dans les organisations*. De ce point de vue, le statut accordé au compromis est de nature très différente que celui dans lequel le cantonnait Habermas : en articulant valeurs et rapports de force, Boltanski et Thévenot rendent crédibles l'idée que les valeurs peuvent donner lieu à des compromis – voire à des « arrangements » – plus ou moins opératoires et qu'elles ne disposent donc pas d'un statut philosophique à part dans la conduite des affaires humaines. Cette lecture rejoint le travail philosophique que Charles Taylor avait entrepris il y a plusieurs années à propos de la « formation de l'identité moderne » (1998a, p. 617 et s.) : une identité composite, au carrefour de familles de valeurs multiples, dont il faut mieux chercher à revaloriser l'existence plutôt que de céder au dualisme qui opposerait un rationalisme sans croyance à l'utopie d'un romantisme sans discussion (Taylor, 1998b) ;²⁵

- mais ces deux mouvements sont inséparables du troisième : celui consistant à situer les enjeux éthiques de l'entreprise non plus au plan de ses finalités propres, mais au niveau *des décisions ordinaires elles-mêmes*. Sans le dire, Boltanski et Thévenot reprennent à

²⁵ On le trouve également évoqué dans de réflexions récentes par Pierre Livet concernant la construction d'une ligne TGV et la prise en compte du point de vue des riverains (Livet, 2005) ou Dominique Leydet à propos du port du kirpan par la communauté sikhe au Québec (Leydet, 2005). Pour

leur compte le travail de « démontage » de l'organisation mené par Crozier et Friedberg (Friedberg, 1993). Mais à l'inverse de leurs prédécesseurs, ils tentent d'en examiner les ressorts moraux comme condition pragmatique de la décision.²⁶

La RSE se situe alors sur un plan nettement différent que ceux présentés plus haut. L'enjeu n'est plus de définir une stratégie globale en matière de RSE, centrée alternativement sur la délibération impartiale ou le réinvestissement des profits dans des activités créatrices, *mais d'exhumer le potentiel éthique contenu dans les décisions ordinaires pour lui donner une existence autonome et créer les conditions d'un compromis entre plusieurs « mondes », entre plusieurs principes*. L'éthique de la décision n'est plus à inventer mais à redécouvrir. La stratégie est celle déployée par Axel Honneth, dans un livre récent (2007). Il s'agit moins d'organiser un débat sur une base impartiale que de faire remonter à la surface de la discussion publique des dimensions éthiques occultées par la dénégarion anonyme : « la critique sociale comme "mise au jour" ouvre sur une nouvelle manière de voir le monde social » (Honneth, 2006, p. 145). L'enjeu est bien de faire en sorte que les membres d'une organisation se réapproprient les soubassements éthiques de leurs décisions pour faire des choix en connaissance de cause.

une analyse globale de l'apport de Boltanski et Thévenot à la réflexion sur le compromis, voir Nachi (2005, 2006).

²⁶ De ce point de vue, la critique de J.-D. Reynaud et N. Richebé à l'encontre de l'économie des conventions et, singulièrement, du « tournant interprétatif des valeurs » (2007, p. 10), nous paraît excessivement sévère, notamment lorsqu'ils écrivent que ce tournant semble « profondément critiquable » dans la mesure où il constituerait à la fois une « inversion logique (...), un court-circuit (...) et enfin une erreur épistémologique » (2007, p. 13). Ces deux auteurs soulèvent avec pertinence les limites de la référence à des valeurs dans la « coordination des actions ». La coordination suppose confiance, engagement, mobilisation (p. 32), elle émerge en partie dans l'action collective et demeure, de ce point de vue, inhérente à des rapports de pouvoir (p. 17). Mais l'économie des conventions est loin d'ignorer les rapports de pouvoir, comme ces auteurs le sous-entendent. Leurs travaux (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Eymard-Duvernay, 2006) soulèvent au contraire le problème des rapports de pouvoir *entre* des familles de valeur, ce qu'une grande part de la sociologie a longtemps sous-estimé, assignant aux valeurs soit un rôle de facteur surplombant (la valeur comme moteur de l'habitus chez Bourdieu), soit un rôle de supplétif par rapport à des luttes stratégiques dont le primat serait le calcul d'opportunité (Crozier et Friedberg). La controverse pourrait tenir – en partie – à la lecture partielle qui est faite des travaux de Renaud Sainsaulieu (Reynaud, Richebé, 2007, p. 28). Ces deux auteurs ont certes raison de souligner le fait que, aux yeux de ce dernier, la référence à des valeurs émerge d'un contexte d'interaction. Mais ils ne signalent pas que l'horizon épistémologique de Sainsaulieu fut précisément d'insister sur l'idée que le motif qui permet aux acteurs d'entrer en interaction, le support qui guide leur engagement, n'est pas le pouvoir mais l'identité sociale. Pour Sainsaulieu, les acteurs s'affrontent principalement sur des enjeux identitaires et des projets culturels. C'est la référence pragmatique à des valeurs qui évite la tautologie de la simple réaffirmation des rapports de pouvoir, censés constituer l'alpha et l'omega des relations sociales et se voir dotés d'un contenu normatif propre dont, *a contrario*, le thème des valeurs se verrait privé. Cette approche renvoie également à « l'analyse pluridimensionnelle » décrite par Schluchter à propos de Weber (2005).

Sur le plan empirique, cette approche recouvre de très nombreuses situations : elle décrit la manière dont les membres d'une organisation voient leur « mission » et la déclinent dans des pratiques professionnelles concrètes ; elle porte sur les dilemmes qui entourent les décisions de management ; elle a trait aux orientations éthiques qui sous-tendent les pratiques de changement organisationnel (rupture, innovation, etc.). Surtout – et c'est probablement le plus important – elle affirme que ces choix sont *aussi* des choix moraux, dans lesquels les acteurs font appel à une visée de justice plus ou moins explicite, y compris lorsque semble régner un consensus du repli sur soi. Une telle relecture de la réalité organisationnelle préfigure une éthique collective, dont la RSE peut tirer partie si elle entend ne pas être une simple déclaration d'intention et assumer le paradoxe indiqué plus haut.

Elle demeure pourtant affrontée à une incertitude et à une inconnue majeures. L'incertitude est que cette orientation se heurte à deux options différentes. L'option « faible » consiste en un plaidoyer pour le pluralisme axiologique, permis par la réhabilitation de différents « mondes » et la construction de compromis entre eux. Ainsi, à l'occasion de telle ou telle décision, les membres d'une organisation seraient amenés à faire évoluer leurs choix en se mettant d'accord sur les différents principes de justice qui structurent – ou devraient structurer – leurs décisions. Mais en quoi un compromis entre le « monde de l'opinion » et le « monde marchand » (visible dans les activités publicitaires), entre le « monde marchand » et le « monde domestique » (propre à l'univers de la start-up) ou entre le « monde industriel » et le « monde domestique » (encore très vivace dans des activités artisanales) seraient-ils de nature à engager la responsabilité de l'entreprise au-delà de ses arbitrages traditionnels ? Et à supposer que ces différents éléments se retrouvent au sein d'un même univers organisationnel, de quelle façon cette approche permet-elle d'alimenter une éthique de la décision capable de faire face aux limites de l'approche procédurale ? En mettant tous les « mondes » sur le même plan, cette approche souffre d'un excès de symétrie par rapport à la réalité des organisations, qui l'oblige à priver la démarche éthique d'un critère normatif susceptible d'en dégager la spécificité.

En revanche, l'option « forte » considère que le « monde civique »²⁷ – ou les justifications fondées sur le « civisme » – ne se ramène pas à un plan parmi d'autres de la justification. Dans cette perspective, le recours à une stratégie de RSE ne consisterait pas seulement à organiser la confrontation des « mondes » mais à faire du « monde civique » le médiateur, le passage obligé de ce pluralisme pratique. Il ne s'agirait donc plus de se « tourner » vers un « Bien commun » externe, mais d'examiner les conditions dans lesquelles la motivation civique serait susceptible d'être partie prenante de la décision stratégique elle-même. En matière de pollution, cela pourrait entraîner, non seulement une action réparatrice vis-à-vis des sites pollués, mais une capacité à justifier le chaîne productive en termes de *bénéfices écologiques propres* pour la collectivité. Il en va de même en matière de prévention ou de gestion des licenciements. L'enjeu serait de pouvoir faire apparaître, à l'échelle d'une communauté salariée, *des avantages autonomes* qui ne soient pas seulement le résultat d'effets induits – un calcul d'utilité marginale ou un effet de réputation par exemple –, en provenance des autres « mondes ». Cela ne veut pas dire que ces éléments ne puissent pas être présents, mais que l'absence de bénéfices propres pour la collectivité concernée interdirait *de facto* de parler de RSE. Celle-ci pourrait donc être évaluée sur le terrain d'un *régime spécifique de signification*, dont l'émergence renverrait à son tour à la possibilité d'une pluralité de « mondes » et d'un compromis entre eux. Ce *civisme ordinaire* constituerait ainsi un critère méta-normatif permettant d'évaluer la pertinence des stratégies de RSE et leur capacité à relever les défis sociaux et environnementaux d'aujourd'hui. Reste alors une inconnue : celle du contexte institutionnel autorisant ou interdisant une telle visée. C'est sur ce point que nous souhaiterions conclure.

²⁷ Dont on peut rappeler que le principe supérieur commun tient au « primat du collectif sur l'individuel », la dignité des personnes à « l'existence des libertés et des droits civiques », le rapport de grandeur à « l'adhésion, la délégation ou la représentation », et l'épreuve modèle à « la manifestation pour une juste cause » (Nachi, 2006, p. 172).

Conclusion : repenser les institutions du capitalisme

Une grande part de la critique vis-à-vis de la RSE tient au fait que le paradoxe sur lequel elle repose serait irrévocable ou que la manière d'y répondre masquerait la force des rapports stratégiques ou des calculs d'utilité. A l'instar de Milton Friedman, beaucoup dénoncent le retour de la « bonne conscience », quand celle-ci n'est pas à son tour identifiée comme le front avancé d'un capitalisme machiavélique. Nous avons, pour notre part, tenté de montrer quelles étaient à la fois les tensions inhérentes à ce terme et les enjeux – tant pratiques que normatifs – qu'il soulevait. La pensée wébérienne de l'éthique – « éthique protestante », « éthique de responsabilité » – nous a semblé constituer un levier réflexif majeur, en rappelant à quel point les enjeux de sens et de justification sont indissociables de l'action orientée vers l'utilité. Mais là où Weber vit le pluralisme des valeurs comme un échec (Bouretz, 1996), nous avons cherché à examiner les conditions dans lesquelles son analyse pouvait malgré tout donner lieu à différentes configurations. Inspirée de la démarche wébérienne des « idéaux-types », cette approche a cherché à établir une catégorisation des possibilités de RSE qui s'offrent aux entreprises, sans viser pour autant une exhaustivité en la matière. Il reste que la mise à jour des soubassements éthiques des décisions ou l'évocation d'un « civisme ordinaire » ne peuvent faire abstraction d'une interrogation sur les contextes institutionnels qui autorisent une telle perspective. Elle conduit donc à faire le lien avec l'analyse institutionnelle des formes de l'échange économique (Tallard et *alii*, 2000 ; Hall, Soskice, 2001 ; Boyer, 2005), mais en interpellant les transformations institutionnelles du point de vue des ressources de signification qu'elles contribuent à générer ou légitimer chez les différents acteurs du système social.

La question centrale devient en effet celle-ci : *dans quelle mesure les institutions existantes ou à venir sont-elles en mesure de permettre aux acteurs d'un ensemble technico-économique de faire valoir, aux cours de leurs controverses et de leurs conflits, un authentique pluralisme des valeurs et de rapporter leurs choix à l'existence d'une logique civique autonome ?* Les institutions traditionnelles du capitalisme font souvent défaut sur ce point, ne serait-ce que parce que la progression de l'Etat social s'est progressivement enlisée dans une excroissance de la raison utilitaire au risque d'oublier ses dimensions symboliques ou éthiques (de

Nanteuil, Pourtois, 2005). *A contrario*, les mouvements civiques, les agences de notation sociale ou environnementale, les systèmes de relations professionnelles ou de protection sociale constituent des relais hétéroclites à partir desquels prend forme une réinstitutionnalisation du lien entre entreprise et société – que certains évoquent sous la figure du « réencastrement » (Granoveter, 2000 ; Laville, 2005)²⁸ Nous sommes sans doute sur ce point au début d'un processus de recomposition majeure, dont il est difficile de cerner les mouvements avec précision, en France ou en Europe. Mais nous disposons d'un critère normatif permettant de rendre compte de la portée de ces évolutions. Du coup, la critique de la RSE change de focale : il ne s'agit plus de céder au tropisme consistant à en faire le révélateur d'une idéologie, mais de s'interroger sur les raisons pour lesquels son surgissement dans le discours managérial s'accompagne par ailleurs d'une faiblesse de la capacité de réforme des institutions du capitalisme.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnsperger (C.) (2006), *Critique de l'existence capitaliste*, Paris, Cerf.
- Arnsperger (C.) et Van Parijs (P.) (2000), *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte.
- Bastin (G.) (2005), « Weber dépasse Weber. A propos d'une nouvelle traduction de l'éthique protestante de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* », *Sociologie du travail*, 47, pp. 115-124.
- Boltanski (L.) et Thévenot (L.) (1991), *De la Justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski (L.) et Chiapello (E.) (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bouretz (P.) (1996), *Les Promesses du monde. Philosophie de Max Weber*, Paris, Gallimard.
- Bouvier (A.) (2007), « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLV, n° 136, pp. 5-34.
- Boyer (R.), « Changement d'époque... mais diversité persistante des systèmes de protection sociale », in Vielle (P.), Pochet (P.) et Cassiers (I.), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 33-59.
- Cardot (F.) (2006), *L'Éthique d'entreprise*, Paris, PUF.
- Castells (M.) (1996), *The Rise of the Network Society*, New-York, Blackwell Publishers Ltd.
- Commission des Communautés européennes (2001), *Livre vert sur la Responsabilité sociale de l'entreprise*, Bruxelles, Publication de la Commission européenne ;
- (2002), *Communication de la Commission européenne concernant la responsabilité sociale de l'entreprise. Une contribution des entreprises au développement durable*, Bruxelles, Publication électronique.
- Compte-Sponville (A.) (2004), *Le Capitalisme est-il moral ?*, Paris, Albin Michel.
- Cyert (R.) et March (J.) (1963), *A Behavioral Theory of the Firm*, Engelwood, Prentice-Hall.
- Dupuy (J.-P.) (2002), *Pour un catastrophisme éclairé, quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.
- Elster (J.) (1986), *Le Travailleur et ses enfants : deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit.
- Etchegoyen, (A.) (1990), *Les Entreprises ont-elles une âme ?*, Paris, Bourin ;
- (1994), *Le Temps des responsables*, Paris, Julliard.
- Eymard-Duvernay (F.) (dir.) (2006), *L'Économie des conventions*, Paris, La Découverte.
- Friedberg (E.) (1993), *Le Pouvoir et la règle*, Paris, Seuil.

²⁸ Des perspectives comme la sécurité sociale professionnelle (en lieu et place d'un bonus-malus sur les statuts d'emploi) ou l'existence de communautés de riverains disputant les enjeux écologiques d'un site industriel (en lieu et place du principe pollueur-payeur) nous semblent aller dans cette direction. Elles permettent aux acteurs de se saisir des enjeux et de faire valoir leur responsabilité.

- Friedman (M.) (1970), « The Social Responsibility of business is to Increase its Profits », *New York Time Magazine*, September 13th, 1970.
- Granovetter (M.) (2000), *Le Marché autrement*, Paris, DDB.
- Gruson (P.) (2005), « Le moment théologique dans l'approche wébérienne de l'agri social », *Revue française de sociologie*, 46-4, pp. 723-744.
- Habermas (J.) (1986), *Morale et Communication*, Paris, Flammarion ;
- (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, t. I & II, Paris, Fayard ;
 - (1990), *Ecrits politiques*, Paris, Flammarion.
- Hall (P. A.) et Soskice (D.) (2001), *Varieties of Capitalism*, Oxford, Oxford University Press.
- Honneth (A.) (2006), *La Société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Laville (J.-L.) (2005), *Sociologie des services. Du marché à la solidarité*, Toulouse, ERES.
- Lenel (P.) (2007), « Empowerment et espace public. Quelles formes contemporaines du renouvellement de la démocratie ? Une approche comparée France/Argentine », *communication au V^e colloque du CEISAL*, ULB, Bruxelles, non publié.
- Leydet (D.), « Pluralisme et compromis », in Nachi et Nanteuil (de) (dir.), *Eloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Louvain-la-Neuve, Académia Bruylant, pp. 81-106.
- Livet (P.), « La dynamique des compromis », in Nachi et Nanteuil (de) (dir.), *Eloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Louvain-la-Neuve, Académia Bruylant, pp. 107-124.
- March J. (1986), « Bounded Rationality, Ambiguity, and the Engineering of choice », in Elster (J.), *Rational Choice*, Oxford, Blackwell, pp. 142-169.
- March J. et Simon J. (1974), *Les Organisations, problèmes psychosociologiques*, Paris, Dunod.
- Ménard (C.) (2000), *L'Economie des organisations*, Paris, La Découverte.
- Mercier (S.) (1999), *L'Éthique dans les entreprises*, Paris, La Découverte.
- Munck (de) (J.) (1999), *L'Institution sociale de l'esprit*, Paris, PUF.
- Nachi (M.) (2005), « Esquisse d'une théorie du compromis », in Nachi et Nanteuil (de) (dir.), *Eloge du compromis. Pour une nouvelle pratique démocratique*, Louvain-la-Neuve, Académia Bruylant, pp. 145-174 ;
- (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Armand Colin.
- Nanteuil (de) (M.), Pourtois (H.), « L'Etat social actif. Une réponse au défi de l'intégration par le travail ? », in Vielle (P.), Pochet (P.) et Cassiers (I.), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, Peter Lang, pp. 323-350.
- Périlleux (T.) (2007) *Cours d'éthique des affaires*, Louvain-la-Neuve, non publié.
- Porter (M.) et Kramer (M.) (2004), « Corporate Social Responsibility », *A European Business Forum special report*, Harvard, Institute for Strategy and Competitiveness, Summer 2004.
- Rawls (J.), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1971.
- Reynaud (J.-D.) et Richebé (N.) (2007), « Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire », *Revue française de sociologie*, 48-1, pp. 3-36.
- Ricoeur (P.) (1969), *Le Conflit des interprétations*, Paris, Seuil ;
- (1990), *Soi même comme un autre*, Paris, Seuil.
- Sainsaulieu (R.) (1977), *L'Identité au travail*, Paris, FNSP.
- Sen (A.) (1999), *L'Economie est une science morale*, Paris, La Découverte.
- Schluchter (W.) (2005), « Action, ordre et culture. Eléments d'un programme de recherche wébérien », *Revue française de sociologie*, 46-4, pp. 653-683.
- Tallard (M.), Théret (B.) et Uri (D.) (2000), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan.
- Taylor (C.) (1998a), *Les Sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil ;
- (1998b), *Hegel et la société moderne*, Paris, Cerf.
- Touraine (A.), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.
- Van Parijs (P.) (dir.) (1993), *Ni Ghetto, ni tour d'ivoire. L'Éthique économique et sociale aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Académia.
- Valadier (P.) (1990), *Inévitable morale*, Paris, Seuil ;
- (1997), *L'Anarchie des valeurs*, Paris, Albin Michel ;
 - (2002), *Morale en désordre. Un plaidoyer pour l'homme*, Paris, Seuil.
- Weber (M.) (1963), *Le Savant et le politique*, Paris, UGE (2^e éd.) ;
- (1971), *Economie et société*, Paris, Plon ;
 - (2003), *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard (2^e éd.).
- Woot (de) (P.) (2005), *Responsabilité sociale de l'entreprise, Faut-il enchaîner Prométhée ?*, Paris, Economica.
- Zarifian (P.) (1996), *Travail et communication. Essai sociologique sur le travail dans la grande entreprise industrielle*, Paris, PUF.